

155

DÉCLARATION

CONCERNANT LES SERVICES MILITAIRES ET DE GUERRE, FAITE À L'APPUI D'UNE DEMANDE
DE RETRAITE DU COMBATTANT.

Nom : REVERT, prénoms : Jules-Joseph
né à l'Île-aux-Marins, le 9 mars 1891
titulaire de la carte du Combattant n° 155 délivrée par l'Office départemental
de St-Pierre et Miquelon demeurant actuellement à EVERET (U.S.A.)
rue 43 Autumn Street, n°

Indication (facultative) de l'Association d'anciens combattants et victimes de la guerre dont fait
partie l'intéressé:

A. Opérations effectuées entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918.

- 1° A appartenu au (a) 1er Dépôt du 3/215 au 9/5/16; 5è Dép. 9/5/ au 16/5/1916
Gallia du 16/5 au 14/10/1916 5è Dép. 6/16 au 27/10/1916
au (a) Dépôt Bizerte du 27/10/1916 au 1er Janv. 1917
— au (a) CHARLEMAGNE 1/1/1917 au 18 sept. 1917
— au (a) 5è Dépôt 1/11/17 au 30/5/1918
— au (a) Eclaireur auxil. du 30/5 au 29/7/1918
— au (a) En congé pour dém. 8 fév. 1919

- 2° Appartenait au (a) du et a été évacué
le pour (b)
- 3° Appartenait au (a) et a été évacué le
pour (c)
- 4° Appartenait au (a) et a été évacué le
pour (d)
- 5° Appartenait au (a) et a été fait prisonnier le
à (e)

(a) Préciser le régiment et l'unité, par exemple : 7^e compagnie du 23^e Régiment d'infanterie, du 17 janvier 1915 au 21 mars 1916.
(b) Indication et circonstance de la blessure de guerre, par exemple : blessé par éclat d'obus, le 12 juin 1915, à Ablain-Saint-Nazaire, plaie en sèton de la région trécapitale.
(c) Indication de la blessure reçue en service commandé, par exemple : a été évacué le 21 décembre 1917 pour coup de pied de cheval au genou.
(d) Indication de la maladie contractée en service, par exemple : a été évacué le 20 octobre 1917 pour entérite.
(e) A été fait prisonnier le 1^{er} mars 1916 à Verdun.

A détacher très soigneusement avec une règle en suivant le pointillé.
Ce questionnaire, dûment rempli, doit être détaché par l'Office départemental qui reçoit la demande et conservé par lui.

B. Opérations effectuées après le 11 novembre 1918.

1° A appartenu du au au (a)

et a pris part aux opérations suivantes :

2° A appartenu au (a) évacué le pour

..... (indication de la blessure reçue en service).

a pris part aux opérations évacué le pour

suivantes : (indication de la maladie contractée en service).

..... fait prisonnier le à

..... (indication du lieu).

et a été

3° A reçu une blessure de guerre le à

..... (indiquer, outre le lieu, la nature et les circonstances de la blessure).

Je soussigné, certifie, sur l'honneur et sous peine de sanctions de droit commun, que les renseignements ci-dessus, ainsi que ceux que j'ai été appelé à fournir en vue de l'obtention de ma carte du Combattant, sont sincères et véritables.

A Saint-Pierre, le 20 novembre 1955.

(Signature de l'intéressé.)

Joseph Penert

(a) Préciser le régiment et l'unité, par exemple : a appartenu à la 7^e compagnie du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, du 15 avril 1925 au 10 février 1926.